















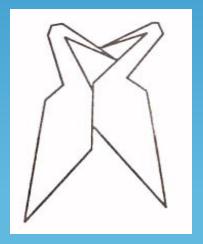


STRATEGIES PAYSANNES **ANALYSE** ET COMPARATIVE DE LA MISE EN VALEUR DANS LES A.M.V.R DU LAC ALAOTRA **MANAKARA**

Auteurs: RAKOTONIRINA T.

Encadré par : RADIMILAHY C.

INSTITUT DE CIVILISATION/ MUSEE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE





























Sous l'administration coloniale française en 1896, une grande pression sur le foncier apparaissait à Madagascar avec l'augmentation incessante de la population et surtout à cause de la migration engendrée par la création de nombreux statuts sur le foncier. Ces statuts sur le foncier comme le cas de l'A.M.V.R ou Aire de Mise en Valeur Rurale étaient mal compris et mal reçus par les paysans, faisant naître des cas d'insécurité foncière.





















Problématique

- Quelle ressemblance ou quelle différence y a-t-il entre la mise en valeur à Ambila (Manakara) et Ampitatsimo (Ambatondrazaka)
- Quelles stratégies ont adopté les paysans respectifs pour leur développement face à ce statut A.M.V.R?

















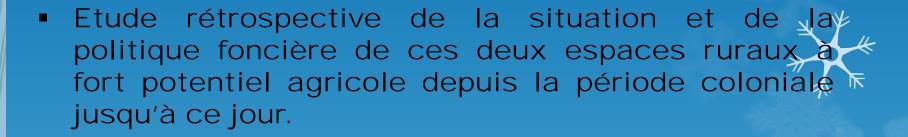








Objectifs de l'étude



- Analyse et comparaison des différentes pratiques culturales dans ces deux localités en relation avec le problème foncier existant.
- Analyse territoriale en relation avec les problèmes fonciers et l'application du statut A.M.V.R. jusqu'à maintenant.























Hypothèses

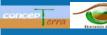
- Le statut spécifique A.M.V.R modifie la notion de propriété dans les deux localités étudiées.
- Les A.M.V.R. sont qualifiées de statuts fonciers paradoxaux et obsolètes.



























<u>Le statut A.M.V.R, un statut qui a changé la notion de propriété</u>

- Le terme A.M.V.R. est né dans les années 60, définissant des statuts particuliers sur le foncier et où s'applique dans le domaine foncier une mise en valeur collective.
- Du point de vue foncier, ce statut avait été élaboré pour essayer de supprimer la perception individualiste de la propriété par l'ancienne société malgache avant la colonisation.















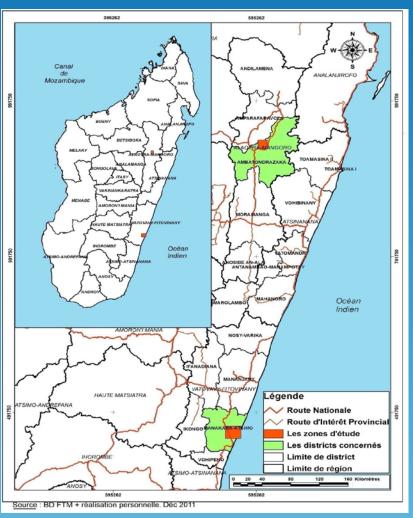












Carte n° 1 : Localisation des deux communes d'Ambila et d'Ampitatsimo

→ La pression sur foncier résulte de l'augmentation naturelle de population souché, propriétaire des lots, d'une forte immigration dans la cours zone en d'aménagement, rendant difficile l'accès aux périmètres de mise en valeur et résultant dans tous les cas à des conflits.













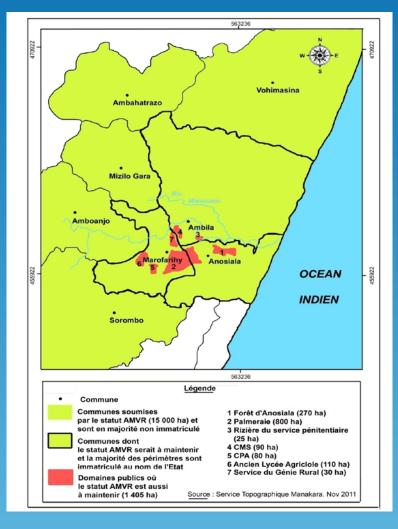




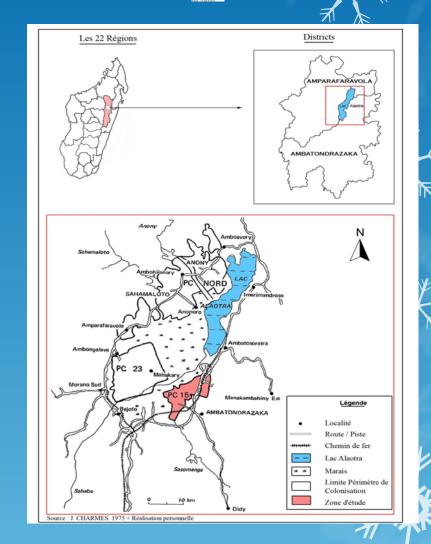












Carte n° 3 : Localisation, délimitation du (PC 15) et de l'A.M.V.R d'Alaotra





















- → Les sociétés d'Etat (SOMALAC et SOMAPALM) dirigeaient les AMVR, mais avec la dissolution de ces derniers dans les années 90, les statuts juridiques devenaient très flous, engendrant alors une insécurité foncière.
- → La levée du statut AMVR dans quelques communes de Manakara (Ambila) augmentait ainsi les conflits sur le foncier: existence des investisseurs sur le foncier (exemple: terrain de plus de 400 ha accaparés par des minorités),
- → Les cas de location de terrains ou *mamondro-tany* se pratiquent dans la commune d'Ambila où les locataires sont des paysans sans terre. Le « métayage », terme supposé ne pas être utilisé selon l'article 10 fixant la mise en valeur dans les AMVR existe encore à Ampitatsimo.

XXX





















Conclusion Générale et Recommandations



- ▶ la création d'une entité en matière de spécialisation foncière et la refonte intégrale des lois fixant les statuts particuliers.
- Les paysans des deux localités ont adopté des systèmes culturaux différents pour y remédier aux problèmes liés au statut foncier AMVR et ces pratiques culturales concernent en général la riziculture
- Amélioration et renforcement des capacités pour les responsables des institutions de proximité (Guichet Foncier)
- Vulgarisation des ONG œuvrant dans le domaine foncier

